

# PRONEDA — Zone Contractuelle

## Conditions d'inscription et traitement des dossiers

### Conditions relatives aux frais d'inscription

Dans le cadre du processus de soumission et d'analyse des projets agricoles et d'élevage sur PRONEDA, des frais administratifs et techniques d'un montant de **27 500 FCFA** sont exigés lors de l'inscription.

Ces frais couvrent notamment :

- l'étude et l'analyse du dossier soumis ;
- la mobilisation de l'équipe chargée de l'évaluation ;
- les opérations administratives et techniques ;
- la procédure de vérification et de validation des informations transmises ;
- le traitement interne du projet.

**Important : Les frais d'inscription versés sont strictement non remboursables, y compris en cas de refus, d'inéligibilité, d'abandon ou de non-validation du projet.**

Le paiement des frais vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions.

**Information importante :** PRONEDA s'engage à étudier chaque dossier avec sérieux, impartialité et professionnalisme afin d'assurer la qualité des projets retenus.